



Roissy, le 3 mars 2010

A toutes les organisations syndicales
d'Aéroports de Paris

Cher(e)s collègues, Cher(e)s camarades,

C'est sur mandat de notre conseil syndical qui s'est tenu le 1^{er} mars dernier que nous sommes amenés à vous adresser ce courrier.

En effet, nous vous écrivons de nouveau car nous sommes sollicités par de nombreux collègues qui posent la question de l'action commune de tous les syndicats concernant l'avenir des emplois statutaires.

Cette question prend un tour nouveau avec le CE du 25/02/10 où la direction a présenté son projet d'évolution de l'organisation de la direction de l'immobilier.

Pour ce qui nous concerne, nous estimons que celui-ci est un pas décisif dans le plan de la Direction de réduction massive des effectifs (de l'ordre de 800 postes statutaires d'ici 2015) prévu dans le cadre du plan stratégique et du Contrat de Régulation Economique en cours de préparation avec l'Etat.

En effet alors même que l'activité immobilière est de plus en plus présentée comme un axe stratégique majeur, que la marge d'exploitation de cette activité progresse de 11.8 % en 2009 malgré la crise, **comment comprendre que la direction présente une "évolution" d'organisation qui supprimerait 160 postes dits sensibles , en créer 65 dits émergents soient un solde de 95 postes supprimés sur 307 , 31% de l'effectif, 1 poste sur 3 ?**

Un tel plan pour IMO ne peut se comprendre que dans le cadre d'une offensive plus large où tous les postes statutaires toutes les qualifications sont menacés en permanence de devenir "sensibles" au fil des réorganisations, au profit des filialisations, ou de la sous-traitance.

Car si un tel plan s'applique pour une activité dite stratégique qui dégage des bénéfices importants qu'est-ce que la direction réserve aux agents dans les secteurs moins stratégiques et moins rentables plan.

En fait pour la Direction c'est le Statut du personnel lui-même dans son ensemble qui deviendrait sensible. De ce point de vue, la réorganisation de l'immobilier constitue un véritable test pour la mise en œuvre du plan de réduction massive des effectifs statutaires.

Pour les agents d'IMO c'est un véritable choc.

Certes la réorganisation était annoncée, certes la direction prétend que les agents seront reclassés ...mais le document présenté indique que "la direction s'engage à **accompagner dans la recherche d'une solution de redéploiement**" les agents "dont le poste est impacté ou supprimé"

Dans les premières assemblées de compte rendu que notre syndicat a tenues et auxquelles ont participé parfois des représentants de vos organisations, les agents ont souhaité que l'unité syndicale la plus large possible puisse se réaliser afin de riposter avec le maximum d'efficacité:

- pour le retrait du plan,
- le maintien de tous les postes,
- pour une réorganisation qui permettent aux agents d'effectuer leur travail et leurs missions dans de bonnes conditions.

Le prochaine CE auquel le point sera présenté étant le 25/03/10, nous vous proposons une rencontre si possible le lundi 15 mars, à 13h avant la réunion de négociation sur le droit syndical.

Dans cette attente, recevez nos salutations syndicales,

Le secrétariat
du syndicat FO ADP